

Regle qui prime sur le bon de commande

Par navy 56, le 20/07/2013 à 15:04

[fluo]bonjour[/fluo]

j ai achete une voiture avec un bon de commande signe avec accompte chez un concessionnaire

2 h apres le vendeur me dit que ce vehicule a ete vendue par inter met sans accompte

qui a la prioriete sur ce vehicule [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par moisse, le 21/07/2013 à 08:34

bonjour

Une fois que le véhicule est vendu, il ne peut l'être à nouveau.

Donc si la première vente est conforme aux conditions exposées sur le site en ligne, la vente est parfaite.

Par chaber, le 21/07/2013 à 09:52

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre